

Corporation de droit public du Caravaning de Gletterens

Président
Fritz Schenk
Lindenstrasse 13
2552 Orpund

COMMUNICATIONS **2 / 2020**

Chers membres,

Après avoir pu retrouver, début juin 2020, un déroulement quotidien presque normal, et ainsi passer un été agréable – parfois avec beaucoup de personnes de l'extérieur sur la plage !! – nous retombons à nouveau dans le régime du Covid-19.... Ceci nous préoccupe et réduit à nouveau notre liberté.

En raison du nombre élevé de cas, le Comité a décidé d'annuler l'AG de cette année..

Afin de pouvoir poursuivre nos affaires au sein de la Corporation et de vous permettre d'exercer vos droits, nous allons conduire les points principaux de cette assemblée (procès-verbal de l'AG 2019, les comptes 2019 ainsi que le budget 2021 par écrit (affaires statutaires).

En ce qui concerne les propositions, nous vous présentons la réparation du toit de la maison du transformateur et de la distribution du courant dans notre réseau électrique, rendue obligatoire suite à des infiltrations d'eau dans le toit. C'est la raison pour laquelle nous vous remettons une version adaptée du budget 2021.

Les élections sont également à l'ordre du jour. Suite au départ d'Angela Hagmann à la fin de cette année, il faut élire un nouveau membre (Manuela Lehmann) et réélire les 4 membres restant du Comité ainsi que l'organe de révision, pour les 3 prochaines années.

Nous renonçons à d'autres points, vu qu'aucune discussion dans le cadre habituel n'est possible. Nous nous réjouissons de la prochaine AG 2021, pour autant qu'elle soit possible.

Procédure:

- Les questions sur les thèmes mentionnés ci-dessus peuvent être adressées au Comité par écrit (courrier ou courriel) ou par téléphone jusqu'au lundi 23.11.2020.
- Les réponses seront envoyées au plus tard le lundi 30.11.2020.
- Le formulaire de vote annexé (seulement pour les propriétaires de parcelles) doit être en possession du Comité au plus tard le lundi **7.12. 2020**:
 - scanné, par courriel an jmhuot@bluewin.ch
 - par courrier an Jean-Marie Huot, Rte des Roches 36, 1785 Cressier FR
- Les résultats seront publiés sur le site internet à partir du mardi 15.12. 2020. Ils seront également envoyés par courrier aux membres qui ont voté par ce moyen.

Diverses informations

Mi-avril 2020, M. Flavio Ravani a contesté le fait que la comptabilité n'est pas tenue selon les modèles HRM1/HRM2 et que seul un contrôle restreint est effectué. Nous avons clarifié la situation avec l'organe de révision et le canton de Fribourg.

Résultat: Le Caravaning n'est pas astreint à une comptabilité selon les modèles HRM1/HRM2 et un contrôle restreint est suffisant selon le CO.

Comme toujours en fin d'année, Il est temps de vous informer de quelques points importants, avec des répétitions que le Comité juge importantes :

1. ARRÊT DE L'EAU

Comme prévu, l'eau a été arrêtée le 7 novembre 2020 et sera remise en service le **samedi 13 mars 2021 vers 13h**, si les conditions météo le permettent.

2. CANALISATIONS

Le réseau de canalisations a été rincé et nettoyé, afin d'éviter les mauvaises odeurs et qu'elles ne se bouchent.

Je rappelle aux membres que les chambres d'égout sont régulièrement entretenues, c'est-à-dire qu'elles doivent **toujours être accessibles** !

Par ailleurs, des produits tels que pampers, pâtes, litières etc. ne doivent jamais être éliminés dans les lavabos ou les WC, car cela a pour effet de boucher les canalisations et rendent leur nettoyage extrêmement pénible et onéreux ! Contrôlez bien aussi l'étanchéité de vos robinets et de vos chasses d'eau, afin de réduire considérablement les pertes d'eau, donc les coûts.

En cas d'ouverture des couvercles des chambres d'égout, il faut veiller à ce que les rainures de ces couvercles et des socles soient minutieusement nettoyées avant de refermer les couvercles, afin de garantir l'étanchéité. Les rainures ne doivent jamais être colmatés avec du silicon ou collées.

3. EAU D'HIVER

L'eau d'hiver est affaire de la commune, et **seule la Commune** est responsable du réseau d'eau d'hiver !

4. HIVERNAGE DES BATEAUX

Nous demandons aux membres qui hivernent leurs bateaux sur la place centrale, d'indiquer **le numéro de leur embarcation de façon visible**, soit sur la bâche ou sur la remorque. Si ce numéro ou le nom ne sont pas visibles et qu'il faut les rechercher, par ex. sous la bâche, des frais supplémentaires de CHF 30.- seront facturés au propriétaire. MERCI de votre compréhension !

Veillez à tendre les cordages, afin qu'ils ne tapent pas contre le mât: les personnes qui passent l'hiver au Caravanning sont gênées par ces bruits constants. Merci de les respecter !

5. HAIES, ARBRES ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DES PARCELLES

Chers membres, cette année encore, je vous rappelle que les haies de vos parcelles doivent impérativement être taillées en bordure de celles-ci, pour ne pas gêner le trafic. Les secours exigent une **largeur min. de 3 m**. La hauteur des haies ou des palissades ne doit pas dépasser 1.8 m.

Si le Comité devait recevoir des réclamations, les propriétaires concernés devraient, dans un délai fixé, effectuer les travaux nécessaires. Passé ce délai, le Comité se verrait dans l'obligation de mandater un jardinier, aux frais des propriétaires.

Selon le règlement, la hauteur des arbres ne doit pas dépasser 5 m. Nous remercions tous les propriétaires qui respectent le règlement.

6. PROCÉDURE EN CAS DE PROBLEMES ÉLECTRIQUES

Pour rappel: En cas de problèmes électriques, veuillez appeler le service 24h/24 du groupe e au numéro 026 429 29 29

Si le problème se situe jusqu'au bornes de départ pour la parcelle, dans la boîte électrique, la Corporation paiera la facture. Sinon les coûts seront supportés par le propriétaire de la parcelle.

7. FÊTE DU CARAVANING

Nous ne voulons pas encore fixer la date pour la prochaine fête du Caravanning, en été ou automne 2021. La situation au printemps 2021 nous montrera ce qui est possible.

8. DATES IMPORTANTES POUR 2021

Mise en service de l'eau:	13 mars 2021
Assemblée générale:	12 juin 2021
Fête du caravanning:	été / automne 2021 ??
Arrêt de l'eau:	6 novembre 2021

9. MUTATIONS

Afin que les communications parviennent au bon destinataire, le comité vous rappelle que **toutes les mutations** (changements d'adresses, changements de propriétaires ou de locataires, etc...) **doivent** lui être communiquées **par écrit** (courrier ou courriel) **et dans les plus brefs délais**.

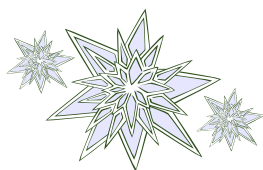
10. SERVICE COURRIEL ET SITE INTERNET (<http://caravanning-gletterens.ch>)

Les personnes qui désirent recevoir les communications du Caravanning par courrier électronique (et non plus par la poste), sont priées d'envoyer un courriel au secrétaire (jmhuot@bluewin.ch).

Afin que les courriels aussi parviennent à leur destinataires, il est impératif de communiquer **tout changement d'adresse e-mail** au secrétaire.

Je vous souhaite, également au nom du Comité, de joyeuses Fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse Année 2021, en espérant qu'elle ne nous imposera pas trop de restrictions Corona, afin de pouvoir profiter à nouveau d'une magnifique et reposante saison avec des rencontres intéressantes et de bonnes relations de voisinage.

Restez en bonne santé et prenez soin de vous !



Le président: Fritz Schenk

Orpund, novembre 2020

Annexes :

- Budget 2021 révisé
- Formulaire de vote (**seulement pour les propriétaires de parcelles**)
- Portrait de Manuela Lehmann
- Liste des membres du comité